



A Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs d'Occitanie

Objet : Assemblée générale annuelle

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à nous retrouver le

Samedi 22 février 2025
Au club des Archers de la Cité à Carcassonne
10 av. du Général Sarrail
à partir de 10h

Nous présenterons le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour 2024.

Lors de cette Assemblée Générale, des élections auront lieu :

- 13 délégués au maximum devront être désignés afin de représenter le CRTAO lors de l'assemblée générale de la FFTA. Celle-ci aura lieu le 23 mars 2025 à Reims.
- Des suppléants pourront également être désignés.
Les candidatures sont à déposer sur le site du CRTAO : <https://arc-occitanie.fr> au plus tard le samedi 8 février.

Dans le cas où vous auriez des questions ou des sujets que vous souhaiteriez aborder lors de cette assemblée, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les transmettre le plus tôt possible afin que nous puissions préparer les réponses les plus pertinentes à vous apporter. Il vous sera toutefois possible de nous les poser le jour de l'assemblée générale.

Pour information, le bilan financier vous sera envoyé au minimum 8 jours avant l'Assemblée générale.

Vous trouverez ci joint :

- l'ordre du jour
- un pouvoir
- le bulletin d'inscription au repas

Le vote pour les personnes à élire se fera par voie électronique.

Comptant sur votre présence, veuillez accepter, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lionel ALLASIO
Président du Comité Régional de Tir à l'Arc



- 9h30 : Accueil
- 10h : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 - Rapport moral
 - Quitus au président
 - Rapport financier
 - Quitus au trésorier
 - Tarif licences 2025
 - Présentation du prévisionnel financier
 - Remise récompenses aux clubs
 -
- 12h 30 - 14h00 Pause déjeuner :
 - Résultats des votes
 - Rapport d'activité
 - Perspectives saison 2025
 - Questions diverses
 -
 -
- 16h00 : Fin de l'Assemblée générale



LETTRE DE PROCURATION

Je soussigné(e),

président(e) du club de

agissant en qualité de MANDANT, donne pouvoir de MANDATAIRE à :

M

pour représenter, comme je pourrais le faire moi-même, notre association sportive lors de l'assemblée générale ordinaire du CRTAO du 22 Février 2025.

Rappel : le MANDANT et le MANDATAIRE doivent appartenir à la même structure sportive

LE MANDANT (nom, prénom)

Signature précédée de la mention 'Bon pour pouvoir'

LE MANDATAIRE, (nom, prénom)

Signature précédée de la mention 'Lu et accepté le pouvoir'



REPAS

Le Comité Régional prendra en charge un repas par club.

Merci de préciser si le club sera présent lors de cette Assemblée Générale et souhaite réserver un repas.

Le club de
sera présent et demande un repas gratuit.

Les clubs ont la possibilité de réserver d'autres repas à 22 Euros.

Nombre de repas à 22 euros :

Imprimé et chèque à l'ordre du CRTAO, à renvoyer impérativement avant le 16 février à

Lan Despeyroux
487 route de Galoubet BEAUMAT
46240 CŒUR DE CAUSSE

Pour le repas gratuit club seulement : possibilité de réserver par mail :
lan.despeyroux@arc-occitanie.fr

Vous recevrez un accusé de réception dans les 24 à 36 heures.